



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## SEINE

**Réunion du 11 janvier 2022**

Présent.e.s : Laurence DUFLOS, Pierre LUCOT, Emmanuelle METZLE, Florence MATHIEU, Sylvie RIMSKY, Chantal LINKS, Marguerite DE SOOS, Odile BERARDO, Philippe LOIRET, Marie-Bénédicte SASSI, Claire POURVIN, David MANKARIOUS, François BALLEST, Stéphane MINODIER, Christine BRU, Myriem CHAMI, Christiane COURVOISIER, Michèle HUMBERT, Carla ARIGONI FOUQUET, Paule CHAMPETIER DE RIBES.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

En introduction de la réunion, l'équipe d'animation énonce l'ordre du jour de la réunion et présente ses vœux pour l'année 2022.

### **Intervention de l'él.u.e référent.e**

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole et adresse ses vœux pour l'année 2022 à l'ensemble du Conseil de quartier Seine. Il rappelle que la phase de dépôt des projets de l'édition 2022 du Budget Participatif a débuté le 5 janvier et se clôturera le 25 janvier. Une réunion d'information portant sur les critères de recevabilité et le calendrier de cette année s'est tenue le 4 janvier, une deuxième aura lieu le 12 janvier.

Il répond aux questions posées lors des précédentes réunions :

Plan grand froid : historiquement, la salle Jean Mouly de la Mairie du 4<sup>e</sup> était utilisée pour l'hébergement de personnes sans domicile fixe. L'Académie du climat prévoit-elle bien de maintenir ce dispositif ? Le Conseil se demande s'il ne faudrait pas également contacter l'Hôtel Dieu ou les responsables des anciens bâtiments de La Poste pour déployer ce dispositif de solidarité

À l'hiver 2020 – 2021, les locaux vides de l'ancienne Mairie du 4<sup>e</sup> ont permis de maintenir, conformément à la tradition depuis 2001, un accueil de nuit pour personnes sans-abri (en jauges restreintes du fait de la pandémie) et une distribution alimentaire chaque matin. La mobilisation des élus de Paris Centre a permis la reconduction, cette saison, de la distribution alimentaire quotidienne en salle Jean Mouly. Un hébergement de nuit est, quant à lui, proposé boulevard Henri IV, dans des locaux plus vastes.

Ce dispositif vient compléter le maillage organisé au centre de Paris par la Ville et les associations : distributions de repas, accueils de jour, haltes de nuit, dans des locaux dédiés ou des équipements culturels « convertis » pour l'occasion, à l'image de la Gaîté Lyrique ou de la Médiathèque de la Canopée.

Berges : le Conseil peut-il être tenu au courant suffisamment en avance pour l'aménagement des berges ?

Le projet d'aménagement des Berges de Seine est piloté par la Ville de Paris. Comme pour tous les projets d'aménagement qui ne sont pas sous son pilotage direct, la Mairie de Paris Centre demandera à l'adjoint à la Maire de Paris concerné de veiller à organiser une réunion publique en amont.

Circulation : Le relevé de décision suite à la réunion du mois d'octobre 2021 entre la Mairie, la Samaritaine et le Cheval Blanc notamment, n'a pas pu être apporté en séance.

Vous le trouverez ci-dessous. Par ailleurs la mairie de Paris Centre tient à rappeler qu'elle a engagé un dialogue avec les différents acteurs présents sur site et que l'ensemble des évolutions projetées sera transmise pour information au Conseil de quartier, et selon la nature de celles-ci, concertées avec les conseillers.

Rue de l'Arbre Sec : la signalétique lumineuse tricolore provisoire implantée au croisement avec la rue de Rivoli a été retirée courant octobre. En effet, au vu de la faible circulation dans cette rue (notamment suite à la création d'une rue aux écoles), aucune signalisation réglementaire n'est nécessaire. Cela étant, afin de sécuriser le carrefour, la Mairie a demandé l'implantation d'un cédez le passage. Celui-ci sera implanté prochainement.



Par ailleurs, des potelets seront réimplantés devant la base logistique de la Samaritaine afin d'éviter que les véhicules ne contournent la barrière en montant sur le trottoir.

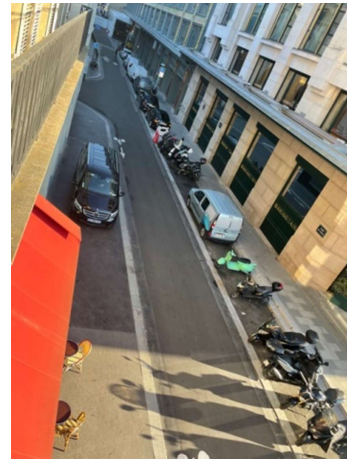


Enfin, afin de renforcer la signalisation sur le sens de circulation de la rue, un panneau « sens interdit » sera implanté sur Arbre Sec (angle Rivoli) et un Place de l'Ecole, à l'angle avec la rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois.

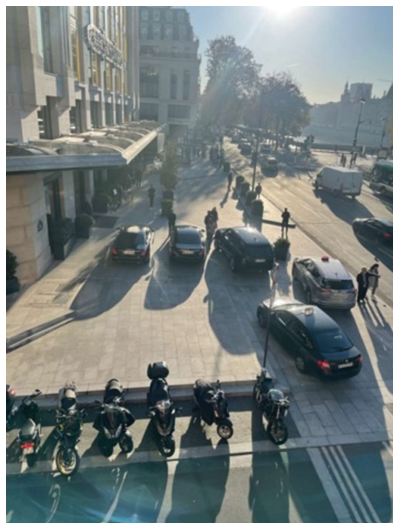
Rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois : la lecture du panneau « Zone de rencontre » est mal comprise à la sortie de la rue des PSGA : malgré le sens interdit, les véhicules s'engouffrent à toute vitesse depuis la place du Louvre. Aussi, la présence des agents de la police municipale sera renforcée dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, la Mairie a demandé aux applications GPS ne plus recommander l'itinéraire malin via ces rues pour rejoindre les quais depuis Amiral de Coligny.

Place de l'Ecole : Un stationnement anarchique de motos est constaté le long de l'hôtel du Cheval Blanc. Il n'y a pas de marquage au sol, la zone est donc libre de toute occupation. Récemment, ce sont les VTC qui ont investi cet espace. Aussi, la Mairie a décidé de matérialiser une bande de stationnement (arceaux vélos, place pour personne en situation de handicap et zone de livraison) pour endiguer ces incivilités.



Par ailleurs, afin d'empêcher le stationnement de véhicule sur le parvis, la Mairie a demandé la pose rapide de potelets au droit du passage piéton.



Sur le sujet de la propreté dans le secteur, une attention particulière a été demandée aux agents et un rappel des règles (notamment concernant le nettoyage des cendriers des poubelles Cybel) a été fait.

Les résidents et les commerçants peuvent se munir d'une carte de résident pour circuler dans le quartier. La Préfecture de Police a-t-elle bien la même interprétation afin d'éviter les verbalisations ? La carte de résident protège-t-elle contre les verbalisations par flash ? Les résidents sont-ils verbalisés lorsqu'ils sont flashés rue Saint Antoine ? Qu'en est-il des livreurs, des artisans intervenants pour des particuliers et des artisans mandatés par les bailleurs sociaux qui n'ont pas de carte de résidence ? Qu'est-il prévu pour les visiteurs motorisés ?

La circulation motorisée des résidents et non-résidents est autorisée dans toutes les rues du territoire de Paris Centre, excepté les « aires/rues piétonnes » dans lesquelles seule la circulation de desserte micro-locale (résidents et commerçants de la rue) est autorisée, selon le code de la route.

L'axe Rivoli-Saint-Antoine fait quant à lui l'objet de restrictions de circulation depuis mai 2020. Ainsi, seuls les résidents et commerçants de Paris Centre (et les véhicules de secours, transports en commun, taxis etc.) sont autorisés à y circuler. Ils peuvent être munis d'un justificatif de domicile ou d'une carte de résident (<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/venez-faire-votre-carte-de-resident-a-la-mairie-de-paris-centre-10874>) pour les premiers, d'un justificatif professionnel (numéro KBIS) pour les seconds. La verbalisation par vidéo n'est plus utilisée car elle ne permet pas de différencier les personnes autorisées à circuler de celles qui ne le sont pas. La Mairie de Paris Centre accompagne les personnes ayant fait l'objet de verbalisation vidéo abusive auprès de la Préfecture de Police. L'axe Rivoli/Saint-Antoine rejoindra le droit commun lors de la mise en œuvre du projet de Zone à Trafic Limité (ZTL).

Concrètement comment fait-on pour entrer ou sortir de la Zone de Trafic Limité (ZTL) lorsque l'on est résident ?

Une fois de plus, la Mairie invite les Conseils de quartier à venir aux multiples temps de concertation et de travail organisés autour de ce projet. Dans cette perspective, une réunion publique de bilan de la première phase de concertation aura lieu début 2022.

L'entrée et la sortie de la Zone à Trafic Limité se fera exactement de la même manière qu'aujourd'hui, aucun barrage et ou obstacle physique ne sera implanté sur site.

Le groupe de travail n'est pas favorable à la création d'une Zone de Trafic Limité qui soulève des questions de surveillance, en particulier lors de la vérification du statut de résident, d'usager, de visiteur, et pour les difficultés d'accès que cela entraîne pour les personnes à mobilité réduite, les commerçants et les artisans. Cela soulève aussi la question de stationnement à l'échelle globale de Paris et à l'échelle de Paris Centre.

Les personnes à mobilité réduite, d'où qu'elles viennent et ou qu'elles aillent, pourront circuler librement dans la zone. L'ensemble des commerçants, artisans et résidents qui ont une destination (ou un départ) dans la zone pourront circuler librement. Les contrôles

seront effectués en sortie de zone et les rues concernées seront aménagées en conséquence pour qu'il n'y ait aucune gêne sur la circulation.

L'aménagement et la gestion du trafic du carrefour du Pont de Sully mérite d'être repensé au vu de la récurrence des accidents qui s'y produisent.

L'axe boulevard Henri IV/Pont de Sully est inscrit au plan vélo de la mandature. La Mairie de Paris Centre a demandé à ce que l'aménagement soit mis en œuvre avant fin 2023. Par ailleurs, il a également été demandé un aménagement temporaire à très court terme pour sécuriser le carrefour.

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » il est constaté la croissance des travaux qui ont pour conséquence une mobilité de plus en plus difficile.

Là encore, c'est toute la logique de la démarche « Embellir votre quartier » qui vise à coordonner dans le temps et l'espace les interventions sur l'espace public pour réduire les nuisances et gagner en efficacité. Le Marais et les Îles font l'objet d'une concentration de travaux et d'intervention pendant deux ans dans l'objectif de ne plus avoir à y revenir (sauf urgence et cas particuliers) pendant plusieurs années.

Signalements :

Les arbres en pot de la rue Poulletier étaient déjà défeuillés au mois d'août, ce qui ne serait pas lié au cycle des saisons mais bel et bien un défaut d'entretien selon le Conseil de quartier.

La Mairie de Paris Centre prend bonne note de l'avis du Conseil de quartier sur ce sujet.

Devenir des toilettes de la station de métro Pont Neuf.

La RATP nous a indiqué qu'il n'y avait pas de projet de réhabilitation des toilettes (anciens Lavatories) présentes dans la station Pont-Neuf.

Suite aux réponses apportées par Boris JAMET-FOURNIER, il est rappelé au Conseil de quartier qu'une réunion avec les représentants des Conseils de quartier portant sur les terrasses se tiendra le 17 janvier en présence de Véronique LEVIEUX, Déléguée à la Prévention, à la Tranquillité Publique et à la Vie Nocturne, Dorine Bregman Adjointe au Maire chargée de la Propreté de l'espace public, des Commerces et de l'artisanat de proximité, de la Vitalité économique et du tourisme et Boris-JAMET-FOURNIER.

Une réunion organisée par le Commissariat de Paris Centre aura lieu le 24 janvier en présence d'un représentant du Conseil de quartier et d'autres acteurs locaux afin de participer aux nouveaux « Groupes de Partenariat Opérationnel ».

Le Conseil de quartier rappelle qu'il souhaite participer aux réunions d'aménagement des berges de Seine afin de pouvoir apporter son analyse et sa connaissance du territoire en amont du projet, et non en cours de réalisation.

S'agissant d'un projet mené par L'Hôtel de Ville, la Mairie de Paris Centre fera part de la volonté du Conseil de quartier, toutefois elle n'est pas décisionnaire.

Le Conseil de quartier indique qu'il avait demandé l'installation d'un panneau de signalisation de desserte locale à la sortie de la rue Saint Paul au niveau de la ZTL. Par ailleurs, les VTC ne peuvent pas circuler dans la ZTL ce qui est contraignant en l'absence de transports en commun alternatifs la nuit compte tenu de la différence de prix tarifs pratiqués par les taxis et les VTC.

Il est confirmé qu'actuellement seuls les taxis peuvent circuler dans la ZTL. Quant à la circulation des VTC dans la ZTL elle doit faire l'objet de discussion.

### **Point sur les suivis de dossiers en cours de traitement par le Conseil de quartier :**

#### Commission Terrasse :

L'équipe d'animation transmettra aux membres du Conseil de quartier un compte rendu de la réunion de suivi sur les terrasses du 17 janvier.

#### Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Il est rappelé que la révision du PLU se déroule sur 3 ans, de 2021 à 2022. Une phase de diagnostic a été lancée en 2021. En 2022 se tiendra la phase de concertation, la phase d'instruction se déroulera en 2023.

Les deux îles, Saint Germain l'Auxerrois et le quartier Arsenal sont concernés par le PLU - les autres secteurs du Conseil de quartier étant concernés par le PSMV.

La Mairie de Paris a proposé pendant la phase de diagnostic 4 thèmes de réflexion : logement et activités économiques, équipements services et mobilité, environnement nature et santé, paysage urbain et patrimoine.

Des idées ont été développées sur les thèmes environnement nature et santé, ainsi que paysage urbain et patrimoine.

Il est proposé au Conseil de quartier de contacter le membre de l'équipe d'animation de son secteur pour échanger sur ce sujet.

Un appel à candidature a été lancé pour rejoindre le groupe de travail sur le PLU.

La diffusion à tous les membres du Conseil de quartier de la note de travail faite par le groupe de travail est demandée.

Samaritaine (pour cette rubrique, merci de vous référer aux éléments d'informations exposées au début de ce document – pour rappel, les aménagements relatifs à l'espace publics relèvent de la compétence de la mairie qui fait le choix de l'information constante, de la transparence et de la concertation) :

Une réunion s'est tenue le 15 décembre avec 7 habitants du quartier du secteur Saint-Germain l'Auxerrois, en présence du responsable du patrimoine immobilier de la Samaritaine et du directeur du Cheval blanc. Les difficultés de circulation ont été abordées. Des propositions d'alternatives et d'améliorations ont été portées directement par les habitants :

- Les interlocuteurs considèrent que le parvis est une zone de rencontre. Il a été proposé par les habitants de retirer les bacs de végétalisation, mais cette demande a été refusée. Il a toutefois été proposé de matérialiser le passage piéton. Le conseil de quartier souhaiterait une nouvelle réunion avec les mêmes interlocuteurs.
- Concernant le stationnement de voiture au pied du Cheval Blanc, un tel flux de voiture n'avait pas été envisagé. Des places de stationnement pour vélos, PMR et livraison vont être mis en place et les interlocuteurs ont indiqué vouloir continuer d'améliorer la situation existante.

Le Conseil de quartier s'accorde pour dire que les embouteillages créés par les livraisons de camion sont problématiques, souhaiterait la réouverture de la rue de l'Arbre Sec aux heures de livraison pour fluidifier la circulation, ainsi que la réouverture de la rue devant Quartier Jeunes (estimant qu'elle doit être fermée dans le cadre de la réalisation d'une esplanade).

Détecteurs de CO2 pour les écoles : Le Conseil de quartier avait initialement voté le financement de ce projet avec son budget d'investissement, la Mairie lui avait alors indiqué qu'un déploiement allait être réalisé par la Direction des Affaires Scolaires de la ville de Paris. Faute d'information précise sur la date de leur déploiement et face à un retard de celui-ci, la mairie s'interrogeait à solliciter le Conseil de quartier pour qu'il finance finalement le projet qu'il avait voté à hauteur de 12000 euros. \*

*\*Depuis la réunion, la mairie a eu confirmation qu'un financement via le Conseil de quartier n'accélérerait pas le déploiement des capteurs de CO2 dans les écoles, les délais de livraison s'expliquant par la forte demande actuelle pour ce dispositif.*

L'association Respire, avec qui le Conseil de quartier a échangé, a indiqué que le coût par détecteur est de 100€. Une directrice d'école dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement doit être contactée pour échanger sur le fonctionnement de la mise en place de détecteurs.

### **Réunion sur les Groupes de Partenariat Opérationnel :**

Le Conseil de quartier s'est prononcé en faveur de ces deux questions qui seront posées lors de la réunion du 24 janvier :

Lorsque l'on appelle le 17 pour indiquer un problème de sécurité, il n'y a pas vraiment de réactions, sauf si un drame est en cours (ce qui renforce le sentiment de ne pas être protégé.e). Quelles solutions ont les riverains si le 17 ne réagit pas ?

Concernant l'accès et le contrôle d'accès sur la ZTL, comment la Police compte-elle contrôler les accès et comment a-t-elle prévu de mettre en place les mesures municipales ?

### **Projets à déposer à l'édition 2022 du Budget Participatif :**

Plusieurs propositions de projets à déposer au nom du Conseil de quartier sont soumises au vote.

Achat de détecteurs de CO2 pour les écoles : Il est indiqué lors des échanges préliminaires au vote que les écoles étant des lieux fermés et ayant déjà bénéficié de projets financés par le Budget Participatif lors des années précédentes il conviendrait de prioriser des projets à destination d'une population plus large.

La majorité n'étant pas obtenue lors du vote, ce projet ne sera pas déposé par le Conseil de quartier. Toutefois, il peut être déposé à titre individuel.

Boîtes à livres : il est proposé de déposer un projet de déploiement de boîtes à livres. Il est proposé d'avoir recours à des boîtes plus petites que celles présentes dans la cour de la Mairie de Paris Centre. Il est évoqué la création de boîtes à livres par thème, l'utilisation de livres multiculturels.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur du dépôt de ce projet au nom du Conseil de quartier.

Réfrigérateurs solidaires : Il est proposé de déposer un projet de réfrigérateurs solidaires qui pourraient être installés dans des lieux administrés par des organismes municipaux afin de faciliter leur gestion, tels que les bains douches ou l'Académie du Climat.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur du dépôt de ce projet.

Installation de bancs : Il est proposé d'implanter des bancs sur l'espace public. Le pont de la Tournelle et la Place du Pont Neuf sont envisagés, d'autres lieux d'implantation peuvent être proposés.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur du dépôt de ce projet.

Bibliothèque interculturelle : Il est proposé de déposer le projet de bibliothèque interculturelle au Budget Participatif.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur du dépôt de ce projet.

Achat de nichoirs : le Conseil propose le déploiement de nichoirs dans tout Paris. Ce projet pourrait être accompagné par la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conseil pense qu'il faudrait sensibiliser les architectes et entreprises du bâtiment pour prévoir l'installation de nichoirs lors de ravalement de façade d'immeuble.

Le Conseil de quartier se prononce en faveur du dépôt de ce projet.

### **Questions diverses et signalements :**

Il est signalé le stationnement de véhicules dans l'espace triangulaire formé par les rues de l'Arsenal et Crillon.

Est-il possible d'installer une signalétique rue Saint-Antoine précisant qu'il s'agit d'une desserte locale ?

Les trottoirs de la rue Saint Louis en l'île côté ouest sont chaotiques et les gens tombent. Est-il prévu de les refaire ? Est-il possible de refaire aussi la chaussée en la rendant plus esthétique ?

Un accès au quai d'Anjou, au niveau de la rue Poullétier, est fermé. Est-ce pour refaire les escaliers qui mènent aux berges ? Y a-t-il une programmation de ces travaux ?

Embellir votre quartier 2022: l'aménagement des pieds d'arbres du Bd Henri IV est-il prévu ?